

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 19 juin 2025

Date d'affichage 19 juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250625-CM2506-DEL21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18+11 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE VINGT CINQ JUIN à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Dominique MORANCE, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Éric PAPILLON

(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)

M. Gérard GUESNE

(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)

M. Gaëtan THOMAS

(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)

M. Thierry BODIN

(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)

Mme Delphine LETESSIER

(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

M. Emmanuel VIGNERON

(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)

M. Nicolas GUILLARD

(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-

ROQUAIN)

Mme Audrey MAMONTEIL

(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)

Mme Olivia JAMAIN

(Pouvoir donné à M. Carl GUILLEMIN)

M. Lionel COURTEMANCHE

(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Mme Sophie DOLLON

(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**RENOUVELLEMENT DE L'ACTION DU « CAFE DES PARENTS » AUPRES
DES ECOLES PUBLIQUES**

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention passée avec l'association INALTA dans le cadre des actions de soutien à la parentalité ;

Vu le rapport du Maire.

Considérant que dans le cadre de l'Observatoire Fertois, un besoin d'accompagnement des parents dans leur fonction parentale a été identifié.

Considérant que l'association INALTA, déjà implantée sur le territoire, a répondu à ces besoins en proposant la mise en place d'un dispositif « Café des Parents » animé par une professionnelle de la parentalité au sein des écoles publiques.

Considérant que cette action a permis d'organiser 16 interventions dans l'ensemble des écoles maternelles et dans une école élémentaire (Ledru-Rollin), touchant 34 parents.

Considérant que le bilan de cette expérimentation est jugé positif, bien que le nombre de familles bénéficiaires varie selon les établissements.

Considérant qu'en concertation avec les directions d'école et l'association INALTA, la reconduction de ce dispositif est souhaitée afin de poursuivre la dynamique initiée, de renforcer le lien école-famille et de maintenir une mission de prévention et de soutien à la parentalité.

Considérant que le coût prévisionnel de l'action pour l'année scolaire 2025-2026 s'élève à 3 200 €.

Après avoir délibéré,

- **VALIDE** le renouvellement de l'action du « Café des Parents » au sein des écoles publiques Fertoises.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association INALTA.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette action.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Edith ALIX

Pour Copie conforme

Le Maire,
Didier REVEAU